

A.G. Du comité 71 du 20/11/2021

« extraits concernant les licences 2022 »

Nouveautés 2022

3. Malheureusement beaucoup d'entre vous n'ont pu organiser les concours inscrits au calendrier. Ce qui nous amène à maintenir la gratuité de votre encart, encore pour cette année, pour les clubs qui n'ont pu organiser leurs concours en 2021.

Le renouvellement des licences s'effectuera à partir du 1^{er} décembre 2021. la procédure vous a été communiqué.

Toutes les demandes doivent nous parvenir avec un bordereau récapitulatif, signé du club, joindre l'ATTQM ou certificat médical de moins de 6 mois. (pour rappel, les certificats médicaux datés 2019 ne sont plus valable)

Pour les nouveaux licenciés, une photo récente en couleur et de bonne qualité est demandé. Vous pouvez déjà demander pour ceux-ci, leur licence elle sera valable 2021/2022.

Lors d'un changement de catégorie (jeune, vétéran) une photo devra être fournie.

Le certificat médical, pour les mineurs n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un « questionnaire santé pour mineur »

A compter de 2022, toutes les mutations sont payantes. Même après une année ou plus sans licence. 30€; mutation interne (dans le département), 50€; mutation externe (hors département)

Pour toute mutation, un certificat médical est obligatoire, ainsi qu'une photo récente.

Nous mettrons en place un « Bulletin d'information CD71 » destiné à chaque club ainsi qu'aux joueurs. Les clubs seront contactés prochainement par un jeune en formation, afin d'établir un fichier de personnes intéressés par cette diffusion. Ils n'auront alors qu'à fournir leur adresse mail.